

L'étude comparative « choix de l'énergie » a pour objectif d'apporter au maître d'ouvrage tous les éléments techniques et économiques nécessaires lui permettant de réaliser le meilleur choix de l'énergie du système de chauffage (et/ou eau chaude sanitaire) à mettre en œuvre pour son projet. Cette étude permet d'examiner des solutions innovantes non envisagée à priori.

Afin de répondre à cet objectif, l'étude comparative « choix de l'énergie » doit présenter, a minima, les éléments suivants :

- **Présentation du projet** : contexte, données météorologiques, situation géographique avec altitude, panel des énergies disponibles sur le site, objectifs de l'étude.
- **Définition des besoins énergétiques** : situation de référence en cas de réhabilitation (équipement, mode de fonctionnement, consommations, type de contrat d'exploitation, coûts), calculs des besoins futurs en chauffage, eau chaude sanitaire, électricité et autres sources de consommation d'énergie.
- **Proposition des différentes solutions énergétiques** : il s'agit de décrire les différentes solutions envisageables compte tenu du contexte précité. Pour chacune des solutions les points suivants seront étudiés :
  - description technique (puissances installées),
  - calcul des consommations énergétiques,
  - analyse financière : investissements et fonctionnement (contrats d'exploitation, abonnements, maintenance),
  - calcul des recettes potentielles envisagées grâce aux partenaires financiers (Europe, ADEME, Région, Département) ainsi qu'au dispositif des Certificats d'économies d'énergie.
- **Comparaison des différentes solutions** : avantages et inconvénients de chaque solution en matière de confort, durabilité des équipements, possibilité de modification d'énergie, impact sur l'environnement ; synthèse avec calcul des temps de retour et prise en compte ou non des financements extérieurs.
- **Conclusions** : préconisations sur la meilleure solution.

⇒ L'ASDER peut assister le maître d'ouvrage dans cette démarche

Tél. : 04 79 85 88 50

[Info@asder.asso.fr](mailto:Info@asder.asso.fr)

### INFORMATION IMPORTANTE

⇒ la réalisation de l'étude comparative « choix de l'énergie » est obligatoire pour toute demande de subvention, au titre du FDEC ou du CTS, concernant le changement de système de production de chaleur et/ou d'eau chaude sanitaire : le respect des conclusions de l'étude conditionne de fait l'intervention départementale sur les travaux

⇒ le coût d'une telle étude est estimé entre 2 000 et 3 000 € HT.

Sur demande spécifique du maître d'ouvrage, l'étude comparative « choix de l'énergie » peut être financée à hauteur de 80 % : demande à réaliser lors du dépôt du dossier travaux.